

Véronique JOLLAIN
Salariée de la SAEML de Charade
Née le 26 mai 1967
à Chalons sur Marne (51)

Gendarmerie de Romagnat

Déposition

Le mardi 24 juillet à 16 h 10, j'ai reçu un appel du n° 04 73 ~~61 41 01~~ d'une personne habitant la commune de Champeaux nous reprochant le bruit engendré par l'activité qui avait lieu sur le Circuit de Charade ce jour là. En effet notre client, un constructeur internationalement connu faisait des réglages sur un véhicule qui depuis le matin même tournait de façon régulière sur le tracé asphalte.

J'ai essayé d'expliquer à mon interlocutrice, qui a refusé de m'indiquer son nom et m'a précisé qu'elle parlait au nom de tous les riverains, que nous étions une entreprise, que notre client était un constructeur qui faisait du développement, ce à quoi elle a répondu, sur un ton menaçant que nous étions des hors la loi et qu'ils feraient le nécessaire pour que les nuisances qu'ils estiment insupportables cessent.

Face à l'agressivité de cette dame, j'ai essayé de lui faire comprendre que le poste que j'occupe à l'accueil du circuit ne me permet pas d'avoir un retour sonore des activités se déroulant sur la piste asphalte. Seule la moyenne journalière mesurée au sonomètre fait foi pour les éventuels contrôles.

Pour clore, mon interlocutrice m'a conseillé de faire stopper les essais en me précisant que ce roulage allait mal finir.

Quelques minutes plus tard, un nouvel appel du même numéro, mais cette fois c'est un homme qui m'annonce sur un ton jubilatoire que le véhicule en piste ne ferait plus de bruit puisqu'il est dans le mur. Il ajoute « Je suis bien content et vous n'avez plus qu'à appeler les pompiers puisque apparemment le chauffeur ne bouge pas. La prochaine fois vous écouterez ce qu'on vous dit. »

Sur le coup, je suis restée sans voix, ne comprenant pas comment une personne ayant assisté à un accident pouvait se délecter de la sorte.

Dans l'instant qui a suivi, j'ai été contacté par mon collègue qui m'a informé de l'arrivée des secours et m'a précisé que le pilote était coincé dans la cabine.

Je tiens à préciser que les appels des riverains, de Monsieur Lacroix et / ou de M. Favier chaque fois que nous avons de l'activité, ne sont plus tolérables, nous faire traiter de hors la loi, de bandit, d'irresponsables, nous faire menacer de représailles, de prison est devenu insupportable. Ces comportements sont assimilables à du harcèlement.

Nos clients apprécient l'outil que nous mettons à leur disposition, l'accueil que nous leur réservons, les services que nous apportons et attendent de nous, acteurs, une grande discrétion quant à leurs essais.

Tous déplorent et ne comprennent absolument pas que des habitants de proximité puissent ainsi réagir et nuire en faisant tout pour la fermeture de ce site bientôt cinquantenaire.

Nous ne sommes plus tranquilles quant à la notion de discrétion professionnelle que nous leur devons.

Un nouvel arrêté d'homologation vient de nous être délivré par le Ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales pour une durée de 4 ans. Dans le contexte actuel il nous est impossible de travailler sereinement, nous avons toujours en tête les reproches qui vont nous être faits par les riverains. Nous avons toujours travaillé dans la légalité vis-à-vis des autorités compétentes en matière d'homologation de circuit de vitesse.

Veronique Jolleur
Lolleur